

Bilan de compétences

Programme détaillé

Mon Élan Pro
contact@monelanpro.com
02 47 47 07 08



Programme n° 1

LE PREMIER ÉLAN

Informations générales

Type de formation : Action de bilan de compétences au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail

Modalités de déroulement : En présentiel ou à distance

Coût pédagogique : 1 400 € TTC pour un accompagnement de 12h

Modalités et délais d'accès : Entretien préalable gratuit et sans engagement. Délai d'accès de 2 semaines à 2 mois selon le financement mobilisé.

Dates : Selon planification convenue avec le bénéficiaire

Durée totale : 12h (8h d'échanges avec le consultant et 4h de travail personnel)

Lieu : MON ÉLAN PRO – 30 boulevard Heurteloup, 37000 TOURS ou visioconférence

Accessibilité : Adaptation possible pour les personnes en situation de handicap (contact : Lucile Mousset – contact@monelanpro.com / 02 47 47 07 08)

Nombre maximal de participants : 1

Public visé : Toute personne souhaitant faire le point sur son parcours et définir une orientation professionnelle à court terme.

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

Faire le point sur son parcours, ses compétences et ses motivations.

Identifier ses atouts principaux et ses leviers de progression.

Définir un projet professionnel ou de formation réaliste à court terme.

Élaborer un plan d'action concret pour enclencher une nouvelle dynamique.

Contenu et déroulement

Entretien préalable (gratuit et sans engagement)

- Clarification de la demande et des attentes.
- Présentation du cadre, des outils et du déroulé du bilan.
- Proposition d'un plan d'accompagnement personnalisé.

Contenu et déroulement

Phase 1 – Préliminaire (1h)

- Analyse des besoins, motivations et contexte du bénéficiaire.
- Présentation des conditions, méthodes et outils.

Définition des objectifs personnalisés du bilan.

Phase 2 – Investigation (6h)

• Exploration du parcours, des compétences et de la personnalité (4h)

- Analyse du parcours professionnel et personnel.
- Identification des compétences clés et transférables.
- Tests de personnalité, d'intérêts et de motivations.
- Étude des valeurs et leviers de satisfaction.

• Construction du projet professionnel (2h)

- Exploration de pistes réalistes à court terme.
- Mise en relation du profil avec le marché de l'emploi.
- Choix et validation d'un projet cohérent.

Phase 3 – Conclusion / Synthèse (1h)

- Restitution des résultats et validation du plan d'action.
- Présentation du document de synthèse confidentiel.
- Définition des étapes à mettre en œuvre à court terme.

Temps de travail personnel (4h)

- Passation de questionnaires et exercices d'introspection.
- Recherches métiers et enquêtes terrain.
- Finalisation du dossier projet.

Entretien de suivi à 6 mois proposé.

Modalités de déroulement de la formation

Modalités pédagogiques

- Approche individualisée et réflexive, combinant analyse, échanges et auto-évaluation.
- Alternance entre entretiens, tests, exercices et recherches guidées.
- Démarche active favorisant la prise de conscience et la projection professionnelle.

Moyens pédagogiques mis en œuvre

- Séances structurées selon les trois phases légales du bilan.
- Outils psychométriques (tests de personnalité, intérêts, motivations).
- Fiches de travail, grilles d'analyse de compétences et supports de restitution.
- Accès à une documentation professionnelle et base métiers/formation.

Moyens techniques mobilisés

- Salle confidentielle équipée pour les entretiens en présentiel.
- Plateforme de visioconférence sécurisée pour le distanciel.
- Outils numériques et tests validés scientifiquement.
- Supports remis au format papier et/ou numérique.

Moyens d'encadrement

- Consultant(e) spécialisé(e) en bilan de compétences et accompagnement RH.
- Référent pédagogique : Lucile Mousset.
- Référent handicap disponible pour adapter la prestation.
- Suivi individualisé assuré tout au long du bilan.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

- Évaluation de l'atteinte des objectifs personnalisés définis en phase préliminaire.
- Élaboration d'un **document de synthèse** remis exclusivement au bénéficiaire.
- Questionnaire de satisfaction en fin de bilan.
- Entretien de suivi à 6 mois pour mesurer la mise en œuvre du projet.

Sanction de la formation

- **Attestation de fin de bilan de compétences** mentionnant la réalisation complète de l'accompagnement.
- Remise du **document de synthèse confidentiel** retraçant les résultats et le plan d'action (conformément aux dispositions légales).

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

- Feuilles de présence signées à chaque séance (présentiel ou visioconférence).
- Traçabilité des échanges et relevés de connexion pour les entretiens à distance.
- Suivi administratif assuré par le consultant et le référent pédagogique.
- Certificat de réalisation transmis au financeur à l'issue du bilan.

Programme n° 2

LE GRAND ÉLAN

Informations générales

Type de formation : Action de bilan de compétences au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail

Modalités de déroulement : En présentiel ou à distance

Coût pédagogique : 2 500 € TTC pour un accompagnement de 24h

Modalités et délais d'accès : Entretien préalable gratuit et sans engagement. Délai d'accès de 2 semaines à 2 mois selon le financement mobilisé.

Dates : Selon planification convenue avec le bénéficiaire

Durée totale : 24h (16h d'échanges, 8h de travail personnel)

Lieu : MON ÉLAN PRO – 30 boulevard Heurteloup, 37000 TOURS ou visioconférence

Accessibilité : Adaptation possible pour les personnes en situation de handicap (contact : Lucile Mousset – contact@monelanpro.com / 02 47 47 07 08)

Nombre maximal de participants : 1

Public visé : Toute personne souhaitant explorer en profondeur ses aspirations et construire un projet aligné et durable.

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

Explorer en profondeur ses motivations, valeurs et aspirations.

Identifier et valoriser ses compétences et aptitudes.

Élaborer un projet professionnel réaliste et cohérent.

Construire un plan d'action opérationnel et durable.

Contenu et déroulement

Entretien préalable (gratuit et sans engagement)

- Présentation du dispositif, des objectifs et des outils.
- Analyse de la demande et cadrage du besoin.
- Proposition d'un plan d'accompagnement personnalisé.

Contenu et déroulement

Phase 1 – Préliminaire (1h30)

- Analyse de la situation et des motivations du bénéficiaire.
- Définition des objectifs individualisés.
- Information sur la méthodologie et les outils utilisés.

Élaboration du cadre du bilan.

Phase 2 – Investigation (13h)

- **Exploration approfondie du parcours et de la personnalité (6h)**
 - Analyse du parcours professionnel et personnel.
 - Identification des compétences transférables.
 - Tests psychométriques et d'intérêts professionnels.
 - Étude des valeurs, besoins et leviers d'épanouissement.
- **Étude et validation des pistes (4h)**
 - Recherche et analyse de plusieurs hypothèses de projet.
 - Enquêtes terrain, entretiens exploratoires.
 - Validation de la faisabilité et de la cohérence des pistes.
- **Élaboration du plan d'action et stratégie de mise en œuvre (3 h)**
 - Formalisation du projet finalisé.
 - Construction du plan d'action détaillé.
 - Préparation de la mise en œuvre à moyen terme.

Phase 3 – Conclusion / Synthèse (1h)

- Restitution complète du bilan et accompagnement post-bilan.
- Présentation du document de synthèse confidentiel.
- Validation du plan d'action et projection à moyen terme.

Temps de travail personnel (8 h)

- Réalisation de tests et d'exercices d'introspection.
- Recherches métiers, immersions et enquêtes terrain.
- Finalisation du dossier projet.

Entretien de suivi à 6 mois inclus.

Modalités de déroulement de la formation

Modalités pédagogiques

- Démarche individualisée et réflexive, combinant entretiens, tests et travaux d'exploration.
- Approche systémique intégrant dimensions personnelles, professionnelles et motivationnelles.
- Co-construction du projet avec le bénéficiaire pour favoriser l'autonomie.

Moyens pédagogiques mis en œuvre

- Entretiens individuels structurés selon les trois phases légales du bilan.
- Outils psychométriques (tests de personnalité, d'intérêts, de valeurs, d'aptitudes).
- Exercices d'analyse de réussites, projection professionnelle, travail sur les scénarios.
- Documentation métiers, bases de données formations et fiches emploi.

Moyens techniques mobilisés

- Salle confidentielle pour les entretiens présentiels.
- Plateforme numérique sécurisée pour les échanges à distance.
- Logiciels de tests agréés (Central Test, Aon, etc.).
- Supports remis en format papier et/ou numérique.

Moyens d'encadrement

- Consultant(e) expert(e) en accompagnement professionnel.
- Référent pédagogique : Lucile Mousset.
- Référent handicap pour l'adaptation des moyens.
- Suivi individualisé assuré sur toute la prestation.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

- Évaluation des objectifs individualisés fixés lors de la phase préliminaire.
- Document de synthèse remis exclusivement au bénéficiaire.
- Questionnaire de satisfaction en fin de bilan.
- Entretien de suivi à 6 mois pour mesurer l'avancement du plan d'action.

Sanction de la formation

- **Attestation de fin de bilan de compétences** remise au bénéficiaire.
- **Document de synthèse confidentiel** retraçant les résultats et le plan d'action.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

- Feuilles de présence signées par le bénéficiaire et le consultant.
- Relevés de connexion pour les séances à distance.
- Traçabilité des temps réalisés via agenda partagé.
- Suivi administratif et certificat de réalisation transmis au financeur.



Bilan de compétences

Mon Élan Pro
contact@monelanpro.com
02 47 47 07 08



www.monelanpro.com

Mentions légales : Le présent programme est une présentation de la prestation « Bilan de compétences » de l'organisme de formation MON ELAN PRO, qui se veut conforme à la réglementation en vigueur. Pour toute question sur ce sujet, contactez directement l'organisme au 02 47 47 07 08 ou par mail contact@monelanpro.com ou par courrier postal à MON ELAN PRO : 30 boulevard Heurteloup – 37000 TOURS. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de l'auteur, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Les informations, pictogrammes, photographies, images, textes, qui sont protégés par des droits de propriété intellectuelle se voient interdire toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale de ce document. La copie sur support papier à usage privé de ces différents objets de droit est autorisée conformément à l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle. Leur reproduction partielle ou intégrale, sans l'accord écrit, expresse et préalable de l'auteur, est strictement interdite.